



**RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN  
SALLE ERNEST-RICHARD**

**DATE :** 6 décembre 2021

**HEURE :** 19 h

**PRÉSENTS :** Kassim Doumbia (maire), Armand Caron (conseiller), Patricia Godin (conseillère), Marie-Lou Noël (mairesse suppléante), Patrice-Éloi Mallet (conseiller) et Elise Roussel (greffière et directrice générale par intérim).

**ABSENT :** Amélie Ferron-Roussel (conseillère)

**PUBLIC :** 7 personnes

**1. Ouverture de la réunion**

La séance est ouverte à 19h15.

**2. Divulgence de conflits d'intérêts**

Aucun conflit d'intérêt n'est mentionné.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**4. Adoption des procès-verbaux**

**4.1. Réunion ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2021**

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2021 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.2. Réunion extraordinaire du 15 novembre 2021**

Il est proposé par la conseillère Patricia Godin appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 15 novembre 2021 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. Suivi des procès-verbaux**

Il y a eu un changement au niveau d'un membre votant lors de l'AGA de l'AFMNB du 5 décembre dernier, c'est la conseillère Godin qui a voté au lieu de la conseillère Ferron-Roussel, car cette dernière a eu un conflit d'horaire.

Aussi concernant le 204, rue de la Baie, qui était en infraction concernant un bâtiment non entretenu. Le conseil a décidé de renoncer à la poursuite et d'entrevoir d'autres avenues en ayant pris connaissance d'informations complémentaires au dossier.

**VILLE DE SHIPPAGAN**  
  
\_\_\_\_\_  
MAIRE  
\_\_\_\_\_  
GREFFIER

## **6. Correspondance**

### **6.1. Rapport des permis par la Commission des services régionaux P.A. – octobre 2021**

La greffière fait état des permis pour le mois d'octobre 2021.

### **6.2. Autre**

Le conseil a reçu une lettre de l'Union des municipalités remerciant le maire d'avoir fait une présentation sur les communautés inclusives, une carte de remerciement du Réseau environnemental du N.-B. pour le don de la municipalité dans le cadre de leur 30<sup>e</sup> anniversaire et une lettre de Losier, Doiron, Larocque, Hébert annonçant que la compagnie a conclu une entente avec « EPR – Bathurst / Péninsule » afin d'élargir la gamme de leur service.

## **7. Rapport des comités**

### **7.1 Environnement, transport actif et jeunesse**

La conseillère Amélie Ferron-Roussel étant absente, la conseillère Noël procède à la lecture du rapport et dépose celui-ci.

### **7.2 Développement économique et finances**

Le conseiller Armand Caron procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

### **7.3 Infrastructure et tourisme**

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

### **7.4 Sécurité publique, culture et ressources humaines**

La conseillère Marie-Lou Noël procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

### **7.5 Sports et communautaire**

La conseillère Patricia Godin procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

## **8. Affaires nouvelles**

### **8.1 Nomination officielle de la salle Loudun**

Le conseil venant tout juste d'inaugurer la salle Loudun, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Patricia Godin de nommer officiellement la salle de travail du conseil municipal la salle Loudun en hommage au Jumelage Shippagan-Loudun.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.2 Modification de l'Arrêté adoptant le plan municipal de Shippagan – Projet Investissements Donald Haché Inc.**

Sujet : Modification au plan municipal - (Investissements Donald Haché Inc.)

Proposé par : le conseiller Patrice-Éloi Mallet

Appuyé par : le conseiller Armand Caron

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a l'intention de modifier l'arrêté adoptant le plan municipal à la suite d'une demande présentée par Monsieur Sébastien Haché pour permettre la construction d'un bâtiment multifamilial comprenant 8 logements en rangée

IL EST RÉSOLU QUE soit rédigé en conséquence un arrêté modifiant le plan municipal tel que recommandé par le comité de révision de la planification (CRP).

IL EST RÉSOLU QU'un arrêté soit rédigé à cet effet et, ladite modification soit présentée au public le 7 février 2022 en la salle Ernest-Richard de l'Hôtel de Ville à Shippagan, N.-B. à 19 heures; que la greffière municipale se charge, au nom et pour le compte du Conseil de donner l'avis public prescrit au paragraphe 25(1) de la *Loi sur l'urbanisme*, indiquant l'intention du Conseil, la date et le lieu de la présentation publique et que les oppositions au plan proposé pourront être présentées au Conseil dans les trente (30) jours de la date de la présentation publique en les faisant parvenir au bureau de la greffière municipale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.3 Modification de l'Arrêté adoptant le plan municipal de Shippagan – Projet Pneus du Boulevard**

Sujet : Modification au plan municipal - (Projet – Pneus du Boulevard.)

Proposé par : le conseiller Patrice-Éloi Mallet

Appuyé par : le conseiller Armand Caron

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a l'intention de modifier l'arrêté adoptant le plan municipal à la suite d'une demande présentée par Monsieur André Landry pour permettre l'agrandissement du garage existant pour y augmenter l'espace de rangement.

IL EST RÉSOLU QUE soit rédigé en conséquence un arrêté modifiant le plan municipal tel que recommandé par le comité de révision de la planification (CRP).

IL EST RÉSOLU QU'un arrêté soit rédigé à cet effet et, ladite modification soit présentée au public le 7 février 2022 en la salle Ernest-Richard de l'Hôtel de Ville à Shippagan, N.-B. à 19 heures; que la greffière municipale se charge, au nom et pour le compte du Conseil de donner l'avis public prescrit au paragraphe 25(1) de la *Loi sur l'urbanisme*, indiquant l'intention du Conseil, la date et le lieu de la présentation publique et que les oppositions au plan proposé pourront être présentées au Conseil dans les trente (30) jours de la date de la présentation publique en les faisant parvenir au bureau de la greffière municipale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.4 Demande de dons**

La municipalité a reçu plusieurs demandes de dons, il est proposé par la conseillère Patricia Godin appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël d'octroyer les montants suivants :

- Chevaliers de Colomb de Shippagan – 100 \$
- Club Richelieu Shippagan – 100 \$
- Les petits Pères Noël Shippagan – Îles Lamèque et Miscou – 100 \$
- Corps de cadets 3027 Shippagan-Lamèque-Miscou – 100 \$
- Cercle des femmes acadiennes et francophones de Shippagan Inc. – 100 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.5 Demande d'emprunt - Commission des emprunts de capitaux par les municipalités**

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que la municipalité de Shippagan demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'emprunter en vue d'une dépense en capital pour la durée et la somme suivante :

<b>Fin</b>	<b>Somme (\$)</b>	<b>Durée</b>
Services relatifs à la protection Équipements pour les pompiers	200 000 \$	15 ans
Services relatifs à la protection Équipements pour les pompiers	35 000 \$	10 ans

**VILLE DE SHIPPAGAN**

MAIRE

GREFFIER

Services relatifs aux transports Asphaltage d'une rue	72 000 \$	20 ans
Services récréatifs et culturels Réparation de la toiture de l'aréna	150 000 \$	20 ans
Services d'hygiène environnementale (Utilité) Backhoe et 3 génératrices pour stations de relèvement	401 000 \$	10 ans
Services d'hygiène environnementale (Utilité) 2 Panneaux de contrôle pour stations de relèvement (incluant l'installation)	123 000 \$	20 ans

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.6 Nouveaux tarifs pour le Centre Rhéal-Cormier**

Proposé par la conseillère Patricia Godin

Appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël

Considérant que les coûts d'opération du Centre Rhéal-Cormier augmentent chaque année, il est recommandé d'effectuer les changements suivants concernant les tarifs :

<b><u>LISTE DE PRIX 2021-2022</u></b>	
Hockey mineur	110 \$
Patinage artistique	100 \$
Location enfants (fête inclus)	100 \$
Hockey interscolaire	130 \$
Hockey adulte	180 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.7 Nouveaux tarifs pour la Piscine régionale à Shippagan**

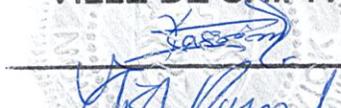
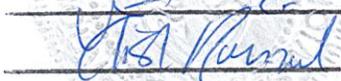
Proposé par la conseillère Marie-Lou Noël

Appuyée de la conseillère Patricia Godin

Considérant que les coûts d'opération de la Piscine régionale à Shippagan augmentent chaque année, il est recommandé d'effectuer les changements suivants concernant les tarifs :

<b><u>LISTE DE PRIX 2021</u></b>					
	<b><u>*Membres</u></b>		<b><u>Non membres</u></b>		<b><u>Étudiants UdeM</u></b>
	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	
Admission régulière (moins 5 ans)	2,00 \$	2,00 \$	3,00 \$	3,25 \$	
Admission régulière (adulte)	6,00 \$	6,00 \$	7,00 \$	7,50 \$	
Admission régulière (ainés & étudiants)	5,00 \$	5,00 \$	6,00 \$	6,50 \$	
Famille (3 à 5 personnes)	15,00 \$	15,00 \$	18,75 \$	19,50 \$	
Carte entrée régulière (30 punches)	150,00 \$	150,00 \$	175,00 \$	185,00 \$	
Aquaforme	7,25 \$	7,25 \$	8,75 \$	9,00 \$	4,00 \$
Carte entrée Aquaforme (20 punches)	125,00 \$	125,00 \$	155,00 \$	160,00 \$	70,00 \$
Abonnement Aînés (annuel)	375,00 \$	375,00 \$	450,00 \$	450,00 \$	
Location Piscine (1h)	80,00 \$	80,00 \$	100,00 \$	100,00 \$	
Location salle (2h)	45,00 \$	45,00 \$	55,00 \$	55,00 \$	
Location structure gonflable	100,00 \$	100,00 \$	125,00 \$	125,00 \$	
Sauveteur supplémentaire	20,00 \$	20,00 \$	20,00 \$	20,00 \$	
Cours de natation pré scolaire	37,50 \$	37,50 \$	46,50 \$	55,00 \$	
Cours de natation junior	51,25 \$	51,25 \$	64,00 \$	70,00 \$	
Cours adulte (5 cours)	55,00 \$	55,00 \$	65,00 \$	65,00 \$	30,00 \$

\* Il n'y a aucune augmentation pour les membres

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
VILLE DE SHIPPAGAN

  
MAIRE
   

  
GREFFIER

**8.8 Lecture intégrale de l'arrêté 74-27-2022, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. pour l'année 2022**

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'arrêté 74-27-2022 concernant l'adoption d'un nouvel arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration Centre-ville de Shippagan Inc. pour l'année 2022, dont l'intégralité a été lue, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.9 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 74-27-2022, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. pour l'année 2022**

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'arrêté 74-27-2022 concernant l'adoption d'un nouvel arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration Centre-ville de Shippagan Inc. pour l'année 2022, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9. Mot du maire**

Le maire fait la lecture de son rapport.

**10. Levée de l'assemblée**

La réunion est levée à 20h45.

**11. Parole au public**

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 21h05.